

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2024/12/02

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS.

| | |
|--------------------------|---|
| Date de la convocation : | Présents : Mmes Béatrice BAILLEUL, Pascale MICHEL, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Laurette NARANJO, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE, Ginette SZEMBEL, Sylvie VENTURA Mrs Serge CIVIL, Pierre DEMONTE, Michel PLAZA |
| 23/11/2024 | |
| Nombre de Conseillers : | Absents excusés ayant donné procuration : Nicolas BARTHE procuration à Serge CIVIL, Sandrine BOUILS procuration Michel PLAZA, Florian GUZDEK procuration à Pascale MICHEL, Patrice PASTOU procuration Béatrice BAILLEUL |
| En exercice : 17 | |
| Présents : 10 | Absents : Pascal BLASCO, Muriel REAL, Raymonde BRESSON |
| Votants : 14 | |

Convention de partenariat avec l'association UFCV dans le cadre du programme « Anim D&CLIC »

Pascale MICHEL, membre du Conseil d'Administration du CCAS, expose le projet de convention.

La convention a pour objet de définir les modalités mises en œuvre entre les parties pour développer le lien social et la lutte contre l'isolement des personnes de plus de 60 ans et de leurs aidants.

Ce projet intervient dans le cadre des missions respectives de l'UFCV et du CCAS de Toulouges qui décident de coopérer. Avec le soutien de jeunes en mission de service civique, ce programme consiste à mettre en place sur un territoire, un projet d'animation avec les plus de 60 ans et de leurs aidants qui vise le lien social, la lutte contre l'isolement et prévient la perte d'autonomie.

Dans le cadre du programme « Anim D&CLIC », l'UFCV et le CCAS se sont mis d'accord sur la mise en place d'un cycle de 12 ateliers d'initiation numérique (PC, tablettes, smartphones et démarche en ligne).

Cette action bénéficie du soutien financier de la CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie) des Pyrénées-Orientales sur la thématique : lien social.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

AUTORISE le Président à répondre à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Fait à Toulouges, le 06 décembre 2024

Le Président du CCAS,
Nicolas BARTHE

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 16/12/24